

JEU DES CHAISES DE L'AGRICULTURE

Le jeu des chaises de l'agriculture permet de « vivre » physiquement les enjeux et les inégalités de traitement au niveau agricole (terres disponibles, matériel et aide publique). Il est **adapté au contexte de la France et du Sénégal**.

Cette version est une adaptation par SOL aux contextes français et sénégalais du jeu des chaises initialement créé par ITECO et de sa déclinaison par Agronomes et vétérinaires sans frontières et l'école d'agronomie de Dijon (ENESAD).

OBJECTIFS

- Montrer **l'inégale répartition des moyens de production** entre la France et le Sénégal
- Montrer que les paysan·nes au Sénégal rencontrent des **difficultés qui ne sont pas de même nature** que celles rencontrées par les paysan·nes en France.
- Se **familiariser** avec les notions de **paradoxe de la faim, souveraineté alimentaire et sécurité alimentaire**.

PUBLIC

A partir du collège

NOMBRE DE PARTICIPANTS / PARTICIPANTES

Entre 5 et 40 personnes

MATÉRIEL NÉCESSAIRE

- Affiches « Sénégal » « France » (annexe 1)
- Tableau des chiffres et de la répartition (annexe 2)
- Autant de chaises que de participant·es
- Autant de trousse (ou de téléphones) que de participant·es
- Autant de faux billets (ou jetons ou stylos) que de participant·es

DURÉE DE L'ACTIVITÉ

30 minutes

DÉROULÉ

PRÉPARATION AVANT L'ANIMATION

Aménager l'espace de manière à pouvoir déplacer les chaises et les joueur·euses facilement. Placer les deux pancartes « France » et « Sénégal » d'un coin à l'autre de la salle.

RÉPARTITION DES PARTICIPANT·ES (15min) :

Séquence 1 (3min) : Expliquez aux personnes qu'elles vont représenter, à elles toutes, l'ensemble de **la population active agricole** sénégalaise et française.

Dans un premier temps, les participant·es doivent se répartir près de l'une ou l'autre affichette (Sénégal ou France) en fonction du nombre d'agriculteur·rices qu'ils et elles pensent être présent·es dans chacun des deux pays.

Pour aider à la répartition, vous pouvez indiquer le nombre d'actif agricole que représente chaque personne (en vous référant à la grille de répartition-annexe 2) ; ainsi que la population totale en France et au Sénégal.

Par exemple :

La France compte 67,75 millions d'habitant·es, le Sénégal 16,88 millions.

Pour bien répartir les participant·es, référez-vous à la grille de répartition (annexe 2) : selon la taille du groupe, les colonnes B (France) et C (Sénégal) indiquent combien de joueur·euses se placent près des affiches « France » et « Sénégal ».

Dans un groupe de 10 personnes, 1 personne représente 527 576 agriculteur·rices.

Ainsi, pour 10 personnes : 1 côté France, 9 côté Sénégal.

Séquence 2 (3min) : A l'aide des chaises, et tout en gardant la répartition des joueur·euses effectuée dans la séquence 1, demandez aux participant·es de répartir **les surfaces cultivées** (terres agricoles) entre les deux pays. Les joueur·euses doivent alors occuper toutes les chaises en s'asseyant dessus, aucune chaise ne doit être inutilisées. Pour aider à la répartition, vous pouvez indiquer le nombre d'hectares que représente chaque chaise ; ainsi que la superficie totale des deux pays. Vérifier la répartition toujours avec la grille de répartition- Annexe B. Visuellement cela permet de voir que au Sénégal, un plus grand nombre de paysan·nes se partage une plus petite surface de terres.

Séquence 3 (3min) : Demander aux participant·es de répartir **le matériel agricole et l'outillage** (=représenté par le nombre approximatif de tracteurs/pays) dont disposent les paysan·nes, symbolisés par les trousse ou les téléphones portables (=développement technologique).

Pour aider à la répartition, vous pouvez indiquer le nombre de tracteur que représente chaque trousse/téléphone et de la même manière vérifier la répartition avec la grille de répartition- Annexe B

Séquence 4 (3min) : Les participant·es répartissent les faux billets (ou jetons/stylos) qui symbolisent **l'aide publique aux agriculteur·rices** (=PAC en Europe).

Pour aider à la répartition, vous pouvez indiquer le montant en euros que représente chaque billet/jeton et vérifier la répartition en se référant au tableau de chiffres ci-joint en annexe 2.

Attention :

À chaque étape, veillez à préciser que les chiffres couvrent une grande diversité de situations. Tous·tes les agriculteur·rices ne profitent pas des mêmes aides et ne font pas face aux mêmes difficultés, il s'agit ici de donner des ordres de grandeur.

RESTITUTION COLLECTIVE (15min) :

On entame ensuite une discussion qui débute par des questions ouvertes, pour récolter les retours des participant·es :

- Que pensez-vous de cette répartition ?
- Que ressentez-vous ?
- Qu'est-ce qui vous a étonné/ marqué ?

Possibilité d'approfondir et de faire réagir les participant·es sur les éléments suivants :

- Où sont situés la plupart des paysan·nes ?
- Qu'observons-nous sur la taille des fermes ?
- Est-ce que tous·tes les paysan·nes ont-iels les mêmes moyens/ressources pour produire (accès aux ressources, accès à la terre, accès à l'outillage, aide financière, etc.) ?
- Quelles en sont les conséquences ?
- Selon vous, qu'est-ce que le paradoxe de la faim ? (Possibilité d'apporter ici le taux de pauvreté des paysan·nes de chaque pays, indiqué en annexe 2)

ÉLÉMENTS SUPPORTS

IDÉES DE THÉMATIQUES À ABORDER

- Exode rural
- Modernisation de l'agriculture et remembrement des années 60-70 en France
- Accès au foncier
- Mécanisation de l'agriculture et ses dépendances
- « Développement » : est-ce que la manière dont s'est « développée » l'Europe est souhaitable ?
- PAC et proposition d'une autre PAC
- Inégalités dues au commerce international / dumping économique
- Paradoxe de la faim
- Insécurité alimentaire
- Souveraineté alimentaire

CHIFFRES CLÉS

Dans le monde,
733 millions de personnes souffrent de la faim dans le monde, soit 9,2 % de la population.

80% sont des agriculteur·rices, éleveur·euses ou pêcheur·euses.
(Humundi et Iles de paix).

C'est le **paradoxe de la faim** : produire sans pouvoir se nourrir suffisamment.

Au Sénégal,
57 % des paysan·nes vivent sous le seuil de pauvreté. (FIDA)
95 % de la nourriture est produite par des petites fermes familiales. (Dapsa, 2021)

La superficie moyenne cultivée par ménage est de **3,36 ha**

En France,
18 % des paysan·nes vivent sous le seuil de pauvreté. (Insee, 2024).
90 % des paysan·nes possèdent au moins un tracteur. (Insee, 2024).
Les fermes sont de moins en moins nombreuses, mais de plus en plus grandes : **42 ha** de surface moyenne en 2000 contre **69 ha** en 2020. (Insee, 2024).

CONTEXTES

Des échanges commerciaux déséquilibrés :

La libéralisation des échanges profite largement aux pays industrialisés. L'Afrique, elle, subit l'arrivée massive de produits européens à bas prix qui déstabilise les économies locales, expose les populations au dumping économique, aggrave leur vulnérabilité face aux dérèglements climatiques, et provoque de nombreuses dégradations environnementales : pollution de l'eau et de l'air, déforestation...

La PAC (Politique Agricole Commune) :

Créée en 1962 pour garantir la sécurité alimentaire en Europe après la guerre, la PAC est devenue le plus gros budget de l'UE : 55 milliards d'euros en 2023, dont 9,4 milliards pour la France (Source : Toute l'Europe.eu, 2025). Si elle a permis de nourrir les Européen·nes après la guerre, elle a aussi entraîné de nombreux dégâts :

- Inégalités de répartition des aides (les grandes exploitations sont privilégiées)
- Appauvrissement du tissu rural
- Dégradation de l'environnement
- Concurrence déloyale vis-à-vis des pays du Sud

LA PAC a des effets indirects mais destructeurs sur les agricultures des Suds : (Source : Coordination Sud, 2019)

Les subventions européennes pour le lait ou le blé encouragent leur exportation à bas prix vers l'Afrique, ce qui freine le développement de filières de commercialisation de produits locaux, et met en danger les exploitations familiales et locales. La surproduction européenne tire les prix vers le bas, pénalisant aussi les producteurs européens.

Les pays du Sud reçoivent peu d'aides publiques : malgré un engagement de certains États en 2008 d'allouer 10% du budget à l'agriculture, peu l'ont respecté. Les aides se concentrent surtout sur les engrangements chimiques, plutôt que sur les infrastructures et financements essentiels aux agricultures familiales (Voir : dossier pédagogique Le paradoxe de la faim).

DÉFINITIONS

La souveraineté alimentaire : Apparu dans les années 1990, le concept désigne le droit des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans effet négatif sur les populations d'autres pays (Via Campesina).

La sécurité alimentaire : L'accès de tous les individus d'une population à une alimentation de qualité et en quantité suffisante. Celle-ci repose sur 4 piliers : accès, disponibilité, qualité, stabilité. Les facteurs d'insécurité alimentaires : au niveau individuel (par manque de moyens financiers par exemple), au niveau des infrastructures locales mais également liés au changement climatiques, la pollution, la fluctuation des prix, etc. Ce concept désigne donc davantage l'abondance des denrées alimentaires à l'échelle mondiale, mais sans considération pour leurs provenances, leurs conditions de production et de commercialisation.

RESSOURCES SUPPLÉMENTAIRES :

- Fiche ALIMENTERRE [Commerce international](#)
- Fiche ALIMENTERRE [Politique agricole commune](#)
- Page du site Toute l'Europe sur [la PAC et le budget de l'UE](#)
- [Guide sur la Souveraineté Alimentaire](#), de la Via Campesina
- Dossier de campagne « [N'exportons pas nos problèmes](#) », de Humundi et Oxfam.
- Vidéo [Paradoxe de la Faim](#)
- Infographie « [Transformations de l'agriculture et des consommations alimentaires](#) » de l'Insee
- Rapport « [Souveraineté alimentaire : un scandale made in France](#) », par Terre de liens
- Film « Trainée de poudre », sélection 2024 du festival ALIMENTERRE, ou encore « Tu nourriras le monde », sélection 2023 du festival ALIMENTERRE
- Rapport : [Afrique de l'Ouest – Union européenne : faire germer une coopération et des échanges agricoles équitables et durables](#)
- Analyse : [PAC, Quelle cohérence avec le développement des agricultures paysannes du sud ?](#)

ANNEXES

- Annexe 1 - Pancartes « France » et « Sénégal » à imprimer
- Annexe 2- Tableau des chiffres et des répartitions



SOL agit depuis 40 ans pour construire des modèles agricoles et alimentaires plus justes et plus durables. Pour ce faire, l'association mène des actions de terrain au côté des paysan·nes, de mise en réseau, de sensibilisation et de dialogue avec les pouvoirs publics

En parallèle de ses actions de terrain, SOL développe des outils éducatifs et des animations pour différents publics et particulièrement les plus jeunes, pour sensibiliser le plus grand nombre aux enjeux de la transition agroécologique et de la solidarité internationale. Découvrez nos outils pédagogiques : [outils pédagogiques de SOL](#) [LR1]

Annexe 1 - Pancarte « Sénégal » à imprimer



Annexe 1 - Pancarte « France » à imprimer

